



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} JUIN 2022**

DATE DE CONVOCATION

24 mai 2022

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-05-2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2022-06-01- N°11

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

14 JUIN 2022

L’an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juin à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Sandrine FABRE, Madame Marelyne NGANTCHUE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Absents représentés :

Mme VIGNAS	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	M. HERSCHKORN
Mme MARQUES	donne pouvoir à	Mme DENECE
M. KERKAR	donne pouvoir à	M. RAUSCHER

Absents non représentés :

M. TROUFLEAU et M. BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : DESIGNATION D’UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES SUITE A UNE DEMISSION

**OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES SUITE A UNE DEMISSION**

Sur proposition de Monsieur HERSCHKORN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation et notamment l'article R.212-26 ;

VU les statuts de la Caisse des écoles de Saintry-sur-Seine ;

VU la délibération du 12 juillet 2020 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au comité de la caisse des écoles.

CONSIDERANT que suite à la démission de Mme DELIERE Martine représentante du conseil municipal auprès du comité de la caisse des écoles ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au comité de la Caisse des écoles en remplacement de Mme DELIERE Martine ;

CONSIDERANT que les membres représentants le conseil municipal sont actuellement au nombre de 5 au lieu de 6 sans compter Monsieur le Maire qui est président et qu'ils ont été élus le 12 juillet 2020 pour la durée du mandat ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

PROCEDE à l'élection d'un nouveau délégué du Conseil municipal au Comité de la Caisse des écoles :

PROCLAME Madame Marelyne NGANTCHUE déléguée du Conseil municipal au Comité de la Caisse des écoles en lieu et place de Madame Martine DELIERE.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 1^{er} juin 2022

Le Maire,


Patrick RAUSCHER

